



## Plan d'actions synthèse 2018-2023

Enjeu	Action		Sous-action		Orientations et Objectifs (voir planification stratégique)	Échéancier			
	#	Titre	#	Titre		Continu	2020	2023	
Accès au fleuve et marinas (AFM)	AFM - 1	Préserver le paysage en zone littorale en renforçant la capacité d'action des municipalités	AFM - 1-1	Assurer la concrétisation du projet de mobilisation et de concertation pour les paysages et l'aménagement culturel du territoire en Chaudière-Appalaches	AFM : A-1,2,4; B-2 ESC : B RE : B-3		X		
			AFM - 1-2	Initier le processus de concertation pour la réalisation d'un plan paysage de la route des Navigateurs		AFM : A-1,2,4			X
			AFM - 1-3	Réaliser une caractérisation des percées visuelles sur l'estuaire et assurer leur pérennisation		AFM : A-1,3,4			X
	AFM - 2	Consolider le réseau d'accès au fleuve sur le territoire en mobilisant les usagers et les intervenants	AFM - 2-1	Former un comité de travail avec les acteurs clés concernés par l'action	AFM : B-1,2,3,4		X		
			AFM - 2-2	Finaliser la caractérisation des accès au fleuve, valider les besoins à combler pour les différents usages et s'assurer de leur compatibilité		AFM : A-1; B-1,2,3 ESC : C-5 RE : B-2,3		X	
			AFM - 2-3	Harmoniser les démarches locales en misant sur un projet commun porteur		AFM : B-1,2,3			X
	AFM - 3	Initier un partage d'expertises et de ressources entre les gestionnaires de marinas	AFM - 3-1	Rassembler les gestionnaires et préciser leurs besoins communs	AFM : C-1,2,3		X		
			AFM - 3-2	Travailler au développement de solutions adaptées touchant le dragage, la gestion des eaux grises et la sécurité nautique		AFM : C QEC : B-1,2,3,5 RE : D-4			X